



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

hôpitaux publics

Question écrite n° 31691

Texte de la question

M. Jacques Kossowski attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prescription et l'utilisation de médicaments génériques dans les hôpitaux publics. Lors des consultations ou dans les services d'urgence, il semble que cette catégorie de médicaments est rarement prescrite au profit des *princeps* (comme par exemple les antalgiques ou les anti-ulcéreux). Il est paradoxal de demander aux patients d'utiliser des génériques et de ne pas les recommander en milieu hospitalier. Ne faut-il pas sensibiliser le personnel concerné ? D'autre part, il n'existe quasiment pas de médicaments génériques dans les pharmacies des services. Est-ce le résultat de négociations commerciales entre les hôpitaux publics et les laboratoires permettant d'obtenir des prix plus avantageux que ceux pratiqués pour les génériques ? Il la remercie de répondre à ces deux interrogations.

Texte de la réponse

Les achats hospitaliers et les prescriptions hospitalières de médicaments génériques sont une priorité dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique relative à la promotion des médicaments génériques. En effet, la prescription hospitalière influe tout particulièrement sur la structure de consommation des génériques en ville. Contrairement aux idées reçues, les génériques ont toute leur place dans les achats de médicaments à l'hôpital, dès lors que les industriels fournissent un conditionnement adapté. A ce jour, tous les cahiers des charges d'appel d'offres hospitaliers permettent l'accès au marché des laboratoires génériques. A propriétés pharmacologiques et services égaux (respect du bon usage du produit et lutte contre les erreurs médicamenteuses évitables), les génériques sont la plupart du temps sélectionnés. Les hôpitaux prescrivent déjà des génériques, on peut estimer pour les formes orales sèches que les génériques représentent environ 35 % des produits disponibles (source programme PHARE DGOS). Plus spécifiquement sur les médicaments antibiotiques, l'agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) estime qu'à l'hôpital, 39 % des antibiotiques utilisés sont des médicaments injectables, parmi lesquels 76,6 % sont des génériques. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a annoncé le 24 mars 2015, un plan national d'action de promotion des médicaments génériques, qui a pour ambition de couvrir l'ensemble des domaines sur lesquels il est possible d'agir pour permettre une plus grande pénétration des médicaments génériques (en ville et à l'hôpital), un meilleur usage et une meilleure acceptation par tous.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31691

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2013](#), page 7026

Réponse publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 123